

Maison des associations: le référendum peut coûter cher

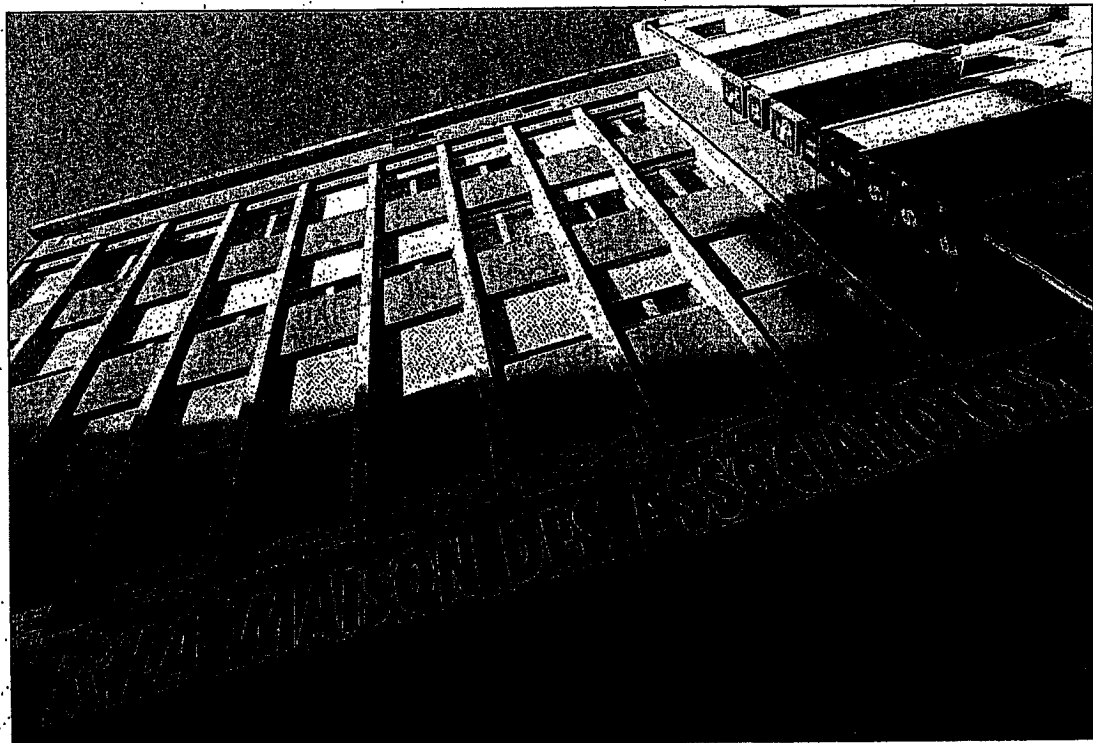
IMMOBILIER

La Ville pourrait définitivement perdre le 9, rue des Savoises.

CÉDRIC WAELTI

Le référendum lancé par les radicaux et les libéraux contre la Maison des associations fait trembler la Ville. Car outre l'acquisition du 11-17 rue des Savoises (devisée à 1,5 million), il est aussi question de l'avenir du numéro 9. Un bâtiment qui pèse 1,2 million et qui devrait théoriquement retourner dans le giron de la Ville. Pour autant que l'opération soit conclue.

L'arrêté voté par le Conseil municipal et remis aujourd'hui en cause, prévoit en effet la cession de cet immeuble par son propriétaire actuel, la Maison des associations. Ou plus exactement, la Fondation pour l'expression associative (FEA). Aujourd'hui, la Ville n'a étonnamment aucun droit sur le bâtiment. Contrairement à l'Etat qui a acheté des immeubles et octroyé un droit de superficie, la Ville s'est contentée de donner de l'argent à la FEA, afin qu'elle acquière elle-même les locaux. Une démarche plutôt inhabituelle dans ce genre d'opérations foncières. D'autant plus que, techniquement, rien n'empêchait la Ville d'acheter l'immeuble, pour le prêter ensuite à la FEA. « Cette situation n'est



VINCENT CALMEL/21 SEPTEMBRE 2000

Le bâtiment de la rue du Vieux-Billard. Outre l'acquisition du 11-17, rue des Savoises, il est également question de l'avenir du numéro 9, qui devrait théoriquement retourner dans le giron de la Ville.

pas très normale», concède Didier Bonny, conseiller municipal PDC et défenseur du projet. « Le débat politique était tellement tendu que ce point a été relégué au second plan, peut-être même un peu oublié », poursuit-il. Le libéral Pierre de Freudenheim conteste cette analyse: « Même si nous étions opposés à cette idée, le Municipal a décidé que la FEA devait être autonome et disposé d'une liberté d'action », rappelle-t-il.

Reprenant le dossier en juin 1999, Christian Ferrazino a posé comme condition à l'achat du 11-17 rue des Savoises, le retour du numéro 9. « Nous sommes donc censés rendre le cadeau de la Ville en échange de l'opération », explique Gianfranco Fattorini, membre du conseil de la FEA. « Mais cela ne nous pose aucun problème, nous n'avons que faire de cette propriété par étage ». Il faut dire que, quoi qu'il advienne, la FEA ne perdra pas l'usage des locaux. En

cas de retour à l'expéditeur, la Ville octroiera un droit de superficie sur le 9 rue des Savoises. Dans le cas contraire, la FEA restera propriétaire des lieux et libre d'en disposer comme bon lui semble. Elle pourrait, par exemple, y louer un bureau à la Ville... ■

La Maison, pierre par pierre

● Août 1998

L'Etat acquiert, au cours d'une vente aux enchères, la première partie des anciens locaux du journal « La Suisse » sis au 8 et 8bis rue du Vieux-Billard. Le conseiller d'Etat Laurent Moutinot réalise une bonne affaire: il obtient les bâtiments pour la somme globale de 1,6 million.

● Décembre 1998

Après un débat marathon, la majorité du Conseil municipal de la Ville décide d'ouvrir un crédit de 1,2 million en faveur de la Fondation pour l'expression associative (FEA). Les élus effectuent cette dotation à la FEA afin

contrepartie, ils demandent à être représentés au sein de la Fondation.

● Juin 1999

La Ville verse la somme promise de 1,2 million. L'ancien élu socialiste Philip Grant représente le Conseil municipal au sein du comité de la Fondation. A ses côtés, Manuel Tornare, magistrat socialiste qui représente le Conseil administratif.

● Septembre 1999

L'Etat de Genève octroie à la FEA un droit de superficie sur les 8 et 8bis rue du Vieux-Billard, valable pendant 50 ans.

● Février 2000

saction privée, le sous-sol et le rez-de-chaussée du 9 rue des Savoises, grâce à la dotation de la Ville.

● Juin 2000

Le Grand Conseil alloue 900 000 francs à la FEA pour financer partiellement les travaux de rénovation. Il accorde en outre une garantie d'emprunt de 3,6 millions.

La Ville et la Fondation Vernier Aviation signent avec le propriétaire du 11-17 rue des Savoises un prolongement de la promesse d'achat-vente. Aujourd'hui, celle-ci est valable jusqu'au début novembre.

TdC
04.10.2000